

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 9 Octobre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

EXCUSES : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

OBJET :	<i>Dénomination de rues.</i>
----------------	------------------------------

N° 2014 / 10 / 22

Du fait de l'engagement de ses travaux d'urbanisation, il y a lieu de dénommer la voirie principale du futur quartier du Grand Moulin.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Agriculture-Travaux en date du 1er Octobre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix suivant :

- Voie principale de desserte du futur quartier du Grand Moulin :
Rue des Meules*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 Octobre 2014,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20141016-CM-2014-10-22-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2014
Date de réception préfecture : 21/10/2014